

Pouvoir d'emprunt—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI DE 1978-1979 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT MESURE VISANT À ATTRIBUER UN POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 octobre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-7, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-1979, à attribuer un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-1980 et à modifier la loi sur l'administration financière, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, tout à l'heure, lors de la période des questions orales, en répondant à une question du nouveau député de Lotbinière (M. Janelle), le ministre des Finances (M. Chrétien) a semblé agacé par les propos du député qui avaient trait à la théorie monétaire du Crédit social, mais le député de Lotbinière peut se compter chanceux parce que, pour employer un terme qui devient familier à la Chambre, le ministre aurait bien pu lui offrir de lui mettre le pied au derrière ou de lui botter le cul.

Monsieur le président, pour revenir très sérieusement à nos propos, je signalerai qu'au moment de l'incident qui s'est produit hier soir, j'étais à dire qu'il n'est pas normal qu'un État souverain n'ait pas le courage d'utiliser sa propre banque pour monnayer le crédit réel de la nation au moins pour le financement du secteur public, et j'affirme de nouveau que, lorsque le gouvernement procède à un emprunt par la voie de vente d'obligations, les banques ont un privilège spécial dans l'achat de ces obligations comparativement aux avantages accordés à des particuliers. Monsieur le président, un citoyen canadien qui achète une obligation du Canada doit utiliser ses propres épargnes, il doit le faire à même son propre revenu, donc à même son propre avoir, tandis que les banques ont le pouvoir de créer de l'argent en achetant des obligations. Comme preuve de mon affirmation, je citerai un extrait de l'enquête sur la banque aux pages 322-323 du compte rendu de cette enquête. On y relève ce qui suit:

Le Député M. Spencer pose les questions, M. Wilson, gérant général de la Banque Royale, y répond:

... et je cite:

M. SPENCER: Les Banquiers ont le pouvoir d'augmenter la quantité d'argent au moyen de la Création de Crédit en Circulation?

M. WILSON: oui.

M. SPENCER: En consentant des prêts?

M. WILSON: Sûrement, c'est ce qui se passe.

M. SPENCER: En achetant des obligations?

M. WILSON: Cela met de l'argent en circulation.

M. SPENCER: Donc, il existe les deux moyens que je viens de suggérer de créer de l'argent?

M. WILSON: Oui.

Monsieur le président, bien qu'il n'existait que 286 millions de monnaie d'autorité souveraine, alors que les 10 banques canadiennes avaient consenti des prêts sur obligations à long terme pour un milliard 426 millions et un milliard 200 millions sur billet pour un total de deux milliards 626 millions, devant ces révélations, le député Coote demande à M. Wilson:

[M. l'Orateur.]

M. COOTE: Comment les banques pourraient-elles payer tout le monde en argent comptant?

M. WILSON: Toute la théorie bancaire repose sur la présomption que tout le monde ne perdra pas la tête en même temps.

Et cette réponse est consignée au volume de l'enquête sur la Banque à la page 316.

Donc, monsieur le président, le système bancaire repose uniquement sur l'ignorance populaire de son fonctionnement et sur la confiance du public, donc sur le crédit de la société. Or, en consentant des prêts, en achetant des obligations du Canada, les banques émettent de la monnaie de crédit avec lequel le gouvernement paie pour le financement de travaux publics, ce qui augmente la quantité d'argent en circulation et sur lequel les Canadiens paient des intérêts, ce qui augmente par la même opération la dette nationale, qui est à mon sens ridicule.

Ce procédé, monsieur le président, est maintenant admis par les banques, l'expérience le démontre, les statistiques le prouvent, les lois l'autorisent, et c'est ça le cancer qui provoque l'anémie des gouvernements supposés souverains. Députés de la majorité à la Chambre, vous qui vous proclamez des hommes de centre droite, vous qui acceptez cette dictature de l'argent, vous attaquez tout et tout, excepté cette dictature financière comme si l'argent était un Dieu échappant à la volonté des hommes, comme si les règlements établis en fonction de l'argent ne pouvaient pas être changés pour des règlements en fonction des besoins normaux des hommes et en fonction des possibilités existantes. Vous êtes des hommes aux mains vides devant des désordres de toutes sortes, de toute description, dans tous les domaines, hommes de droite, parce que l'on refuse de corriger ce désordre majeur, le désordre de l'argent continue.

Monsieur le président, quand donc le gouvernement qui se dit souverain aura-t-il le courage de faire appel au Parlement pour mater cette dictature des puissances monétaires et obliger l'argent sans âme à servir le capital humain qui a la vie? Monsieur le président, pour embarrasser un grand banquier, il suffit de lui poser la question suivante: Que serez-vous dans dix ans? Et pour embarrasser la jeunesse dans laquelle je mets toute mon espérance, je pose la même question: Que serez-vous dans dix ans si l'on continue à utiliser un système de financement du secteur public qui vous endette présentement à raison de plus de 50 millions de dollars par jour? Jeunesse de mon pays, je t'invite à considérer et à t'intéresser à l'administration du pays et à contester un régime financier qui permet l'exploitation de la population au profit de ceux qui ont le contrôle monétaire, donc du sang économique de la nation.

● (1532)

[Traduction]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): J'aimerais très brièvement prendre part au débat, monsieur l'Orateur, et ce, en raison du geste désespéré que vient de faire le gouvernement en appliquant la clôture au débat sur ce projet de loi. Son attitude d'hier soir et d'aujourd'hui démontre bien qu'il n'est même plus apte à appliquer la clôture à un débat à la Chambre des communes. Sans doute, les travaux de la Chambre ont-ils rarement tourné en farce autant qu'hier soir, lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a voulu, à l'encontre du Règlement et des usages de la Chambre, imposer la clôture au débat au moment où mon collègue le